

La violence institutionnelle : Violence dans l'institution ou violence de l'institution ?

par **Jean-Philippe PIERRON**, professeur de philosophie à Beaune,
membre du Comité régional d'éthique de Bourgogne, cofondateur de l'association et de la revue "Philomèle"

La violence zélée de l'institution criminelle que fût l'administration du régime de Vichy, l'affaire du sang contaminé placée sous le sceau du fameux, mais mal compris (car il ne s'agit sûrement pas là d'un aveu d'irresponsabilité), "responsable mais pas coupable", et les décès imprévus par les services de la veille sanitaire du ministère de la santé lors de la récente canicule, interrogent tous l'imputation de la violence institutionnelle. La question porte sur la recherche du "qui" de l'imputation. S'agit-il là d'une violence impersonnelle, de la violence d'une personne morale, ou de la violence de quelqu'un ? Tout simplement et massivement la question qui se pose pourrait être formulée ainsi : y a-t-il un "qui" désignable comme l'initiateur de la violence institutionnelle ?

La violence institutionnelle conduit à l'examen des relations entre politique, société et violence, là où la violence de soi appelait à l'examen des relations entre éthique et violence. En effet, si la violence individuelle est référable à un soi -l'individu violent- la violence institutionnelle pose la question de son attribution. Une institution n'est pas violente comme une personne est violente du simple fait qu'une institution est, au mieux, une personne morale. Dans cette optique qui revendiquera la violence institutionnelle comme relevant de sa responsabilité ?

Le problème de l'imputation de la violence institutionnelle

La violence institutionnelle prolonge le chemin allant de la violence en soi à la violence de l'autre - dimension interpersonnelle de la violence- jusqu'à la violence des autres. D'emblée abordée dans sa dimension collective, la violence institutionnelle

concerne *le vivre public de la violence*. La violence institutionnelle interroge la dimension sociale et politique de la violence. Or, que désigne-t-on au juste par violence institutionnelle ? Aux deux extrémités de l'éventail, on peut, soit en donner une définition restrictive et tailler trop court, soit en proposer une définition large. Dans le premier cas, la violence institutionnelle désignerait une violence ponctuelle : la violence *dans* l'institution. Conflits de personnes, oppositions des sexes, des générations, ou des rôles, rapports hiérarchiques, jalousie et rivalité, etc. pointeraient la logique de la domination à l'œuvre dans l'institution. Elle indiquerait que nul espace humain n'échappe à la conflictualité, l'institution ne faisant qu'illustrer la règle. Dans le second cas, parler de violence *de* l'institution interrogerait la capacité qu'aurait l'institution de pouvoir être juste, ou de supporter au contraire la violence en son sein comme caractérisant son essence. Au sens fort, la violence de l'institution signifierait qu'il est de l'essence de l'institution que d'être violente. Dans les deux cas, quoique différemment, nous sommes amenés à nous demander s'il existe ce que Paul Ricoeur appellerait une *institution juste*, institution épargnée du spectre de la violence et régulatrice de celle-ci. On part alors en direction d'une réflexion sur l'imputation de la violence institutionnelle, se situant du point de vue de la responsabilité.

Le problème de l'imputation tient au statut médian de l'institution placée, entre un projet éthique et politique qui fixe une orientation pour la conduite d'un côté, et un contexte historique toujours instable et imprévisible de l'autre¹.

¹ Notons alors qu'en amont, le projet d'orientation de l'institution peut permettre, à la manière d'un idéal régulateur, de la juger dans ses défauts, et qu'en aval, le contexte historique imposera et permettra l'invention d'ajustements.

Le caractère mouvant du territoire humain, sur et avec lequel l'institution travaille, est à ne jamais perdre de vue. L'institution est une médiation. De la sorte, la violence institutionnelle déplace la réflexion sur la responsabilité morale (la faute), et pénale (le délit) -le traditionnel discours de l'imputation : cherchons le coupable, le bouc émissaire- vers la recherche d'un type de responsabilité non personnalisée. C'est ce que suggère la formule : « *ce ne sont pas les individus qui sont responsables, c'est le système* ». Si elle n'est pas seulement une façon de se défausser, cette formule pointe la spécificité du régime de la responsabilité dans une institution. Elle consiste en un empilement de niveaux de responsabilités, d'instances de régulations, qui au mieux, désignent une responsabilité par délégation ; le directeur de l'institution, exerçant en plus de sa propre responsabilité personnelle, une responsabilité par mandat. Cet empilement de niveaux des responsabilités force à se demander s'il y a un incompressible de la violence d'institution qui tiendrait à sa constitution même. Une totale transparence de ce qui s'y fait est-elle envisageable ? En effet, les différentes sphères de responsabilité ne se recoupent jamais tout à fait dans la prise en charge du caractère historiquement imprévisible du réel (responsabilité partagée ou concurrentielle des différents services et des différents niveaux de veille). Bien plus, l'institution peut-elle prendre en charge l'intégralité du réel ? Si l'institution -du moins démocratique- produit une violence, cela tient au fait qu'elle n'est pas une institution totale, qu'elle soit toujours formulée dans le langage forcément général de la loi, prenant le risque de l'omission des cas singuliers ? Le fond de toute violence institutionnelle n'est-il pas là, dans le fait que le langage de l'institution soit *général*, là où le contexte est toujours *singulier*, connaissant des exceptions ? La première des violences institutionnelles n'est-elle pas, de ce fait, l'omission ? Faut-il d'ailleurs souhaiter qu'elle refuse sa part d'indétermination, au risque d'être totalitaire ?

N'y a-t-il pas alors, bien que cela nous soit insupportable et qu'il ne s'agisse pas là d'un alibi, un incompressible de la violence institutionnelle qui tient à son statut d'institution, caractérisé par un empilement de responsabilités, que le mandaté, pour diriger l'institution, prend sous sa responsabilité ? Le célèbre « responsable mais pas coupable » interroge des défauts dans l'organisation institutionnelle. Problèmes structurels dira-t-on. Mais ces défauts sont toujours découverts a posteriori. Ceci ne doit pas masquer que l'institution est une médiation qui

induit, en tant que telle, des effets seconds non imputables si ce n'est à sa propre **constitution** (que nous distinguons ici de **l'organisation**) d'institution. On peut, par l'introduction après coup, instaurer des mécanismes de contrôle et de régulation supplémentaires ou complémentaires. Mais tant que l'institution sera au service du monde, tant qu'elle ne sera pas « le » monde, elle devra vivre cette limite comme une blessure mettant un terme à la tentation de la toute puissance. Telle est alors la fragilité des affaires humaines que d'assumer ce caractère de limitation temporelle : l'institution ne peut pas tout et cela nous fait violence.

L'institution, nature et caractères

Que veut dire "Institution" dans « violence institutionnelle » ? Une institution instituée. Entendons qu'elle met en place un monde jusque-là inédit. Dans une rupture inaugurale, instituante, elle est constituante. Instituer c'est établir. L'institution contribue ainsi à l'élaboration d'une manière de penser et de vivre ce que peut et doit être l'homme. L'institution ordonne, aux deux sens du mot. C'est à dire qu'elle ordonnance, met de l'ordre, organise, répartissant les rôles, les places et les tâches, et qu'elle impose un ordre impératif normatif, ayant ses contraintes propres. Dans cet esprit, le vocabulaire qui désigne nos principales institutions s'avère riche d'enseignements. Parler d'institution scolaire ou judiciaire, d'établissement hospitalier, d'institut médico-éducatif, de fondation pour la recherche médicale, etc. indique déjà que l'institution fait advenir un type de monde sans elle inexistant : instituer, établir, fonder.

Ce travail constituant de l'institution explicite le passage de la nature à la culture. A l'inverse du monde animal, qui est monde par complexion naturelle, le monde humain est un monde d'institutions. Il est un monde construit et non donné, de telle sorte que l'institution ne cesse de convoquer en l'homme sa capacité d'initiative pour inventer une multitude d'institutions. Entre le monde et l'homme, les institutions installent donc une multitude de médiations, qui permettent à l'homme d'être plus opérant, adapté, vigilant et efficace. L'homme vit, pense et agit au monde par médiations interposées. A cet endroit, la rupture institutionnelle, qui signe l'entrée de l'homme dans le monde, dans la « civili-

sation", repose sur une violence initiale qui est une véritable violence instituante. L'invention d'un monde humain, capable de canaliser l'agressivité et l'insécurité naturelles, repose sur une violence originaire qui est aussi une violence fondatrice.

L'institution en ce sens humanise la violence². La violence institutionnelle a donc ici une signification valorisée. Il s'agit-là d'un rôle positif et non d'un défaut.

Dans le champ social et politique, le mérite de l'institution tient à ce qu'elle donne de la stabilité au monde humain. Retrouvant Hannah Arendt, on dira de l'institution qu'elle *donne un semblant d'éternité à l'instabilité des affaires humaines*. L'institution est la réponse humaine au pouvoir corrodant du temps. Si le temps impose le changement et la rénovation par l'imprévisible manifestation du nouveau, l'institution tente de donner de la stabilité, une forme de prévisibilité à ces incessantes modifications. Elle évite d'avoir sans cesse à recommencer au nom d'un principe d'économie psychique, au nom d'un souci d'économie tout court. L'institution est une définition de ce que vivre veut dire matérialisée. Elle doit cette capacité, à l'emprunt des traits durables à la matière, pour prolonger l'évanescence des intuitions humaines initiatrices. Transcriptions sensibles des manières humaines dans la matière (édifices architecturaux, dispositifs mécaniques ou administratifs, formulaires et procédures, etc.), les institutions seront en cela les instruments de la transmission.

De cela, il suit que l'institution est susceptible de prendre de l'autonomie par rapport à ses initiateurs, de prolonger et répandre leurs impulsions créatrices. Elle permet une véritable ubiquité institutionnelle : être là dans l'absence.

C'est là un trait en lequel s'origine la violence institutionnelle : son anonymat. Elle le doit à la distance qu'elle a prise vis-à-vis de ses initiateurs. L'institution, pour ses membres, est de tous, mais parce qu'elle est de tous, elle n'est de personne.

La violence institutionnelle sera la violence anonyme du « on » : « on » ne savait pas, « on » n'y peut rien. L'individu peut alors s'appuyer sur l'autorité de l'institution pour renforcer son pouvoir (c'est le règlement), et dans le même temps se dédouaner, se dessaisissant de son initiative, en invoquant la nécessité implacablement juste de l'institution, rendue sourde à ses propres dysfonctionnements. Assuré du bon droit de l'institution, par l'intérêt évident et les bonnes raisons qui l'ont fondée en amont, son membre trouve refuge et caution de son action en se plaçant sous son autorité : « on » n'y peut rien. Et en aval, la critique de l'institution par ses usagers en renforce le pouvoir. On n'y peut rien, mais sous un effet de sa bonté, on en fera plus et donc encore mieux, parce que c'est là le gage de la bonne volonté originelle de l'institution.

Il y a donc problème lorsque la force instituante de l'institution se trouve séparée de l'intuition qui l'inspire. Pas d'institution sans intuition. Par intuition, on entend la capacité d'inventer une réponse inédite à une situation ou un contexte auxquels une personne ou un groupe de personnes ont été sensibles et se sont rendus disponibles. L'intuition est une capacité de résolution pratique de cas difficiles. Elle permet ainsi une forme d'innovation et d'inventivité sociale. L'intuition révèle une sensibilité en éveil à l'égard du réel, ses nuances et ses sollicitations. Dans le contexte du « social », l'intuition en question prend la forme de l'expérience de l'indignation à l'égard du caractère insupportable du réel, révolte à l'égard des formes sensibles du mal. Face à cela, l'institution sera l'élévation de l'indignation en des dispositifs, passage de l'éthique au politique. On passe ainsi de l'éthique qui inspire l'institution dans l'indignation, le refus, le dévouement..., à la politique qui la fait perdurer. L'institution érige une disposition sensible au scandale du mal en des dispositifs, lesquels sont en retour jugés et discutés par une nécessaire insurrection de la pensée.

Ces relations dynamiques de l'intuition et de l'institution sont celles de la complémentarité. L'intuition obéit à une logique de l'innovation, là où l'institution relève d'une logique de la conservation. La première est d'ordre dynamique, la seconde d'ordre statique. Plagiant Kant on dira qu'*une intuition sans insti-*

² Nous suivrons en cela les analyses que René Girard consacre au rapport de la violence et du sacré à propos du bouc émissaire et des victimes expiatoires. Il montre comment toute culture, toute civilisation, pose comme geste inaugural une violence fondatrice capable d'éradiquer la démesure de la violence par sa régulation institutionnelle.

tution est aveugle, et une institution sans intuition vide. L'aveuglement de l'intuition tient à la spontanéité de l'impulsion créatrice. Laisseée seule, l'intuition peut s'épuiser. Les grands fondateurs d'ordre religieux, militaire, hospitalier ou éducatif, tiennent leur génie de ce "don de l'institution" sans lequel leurs intuitions seraient restées sans lendemains. Il trouve dans l'institution une régulation et une mise en forme qui l'assure. Inversement, l'institution trouve dans l'intuition son contenu, une force vivifiante qui la dynamise et l'empêche de se sédimenter. L'intuition est pour l'institution l'occasion d'une insurrection interne ou externe, puissance de surrection qui tient à la prémunir du formalisme abstrait. Apparaît alors une seconde racine à la violence institutionnelle. Dans le passage de l'intuition à l'institution, il peut y avoir une déperdition. La *traduction* de l'intuition dans une institution peut être vécue comme une *trahison*. La perte de motivation des membres, rendant le dévouement et sa mobilisation initiale aléatoires, force l'institution à se consolider au risque de se solidifier, de se codifier dans la rationalisation des procédures. C'est cette crise de croissance, ce passage, que vivent les associations qui passent du bénévolat à la professionnalisation, ou du statut de petites structures au statut d'Institution. Elle exige alors la mise en place de logiques de fonctionnements obligatoires et réglementaires, qui peuvent dériver jusqu'à la technicisation de l'institution, dans la soumission à des ajustements fonctionnels ou des contrats d'objectifs violents.

Ces relations entre institution et intuition révèlent une tension qu'il s'agit de maintenir vivante. C'est le rôle d'un travail de mémoire à l'intérieur de l'institution, que de mettre en discussion l'une par l'autre l'institution (dans ses prolongements et son devenir) et l'intuition (dans son projet fondateur et sa visée). Il y a là un véritable pacte mémoriel qui vivifie l'institution. Il suffit de songer au nom donné à un hôpital ou à une institution éducative, par exemple, au projet des fondateurs auxquels on se réfère, dans une anamnèse plus ou moins délibérée, pour rendre sensible un tel pacte. Ces relations éclairent l'origine de certaines violences institutionnelles. En effet, les institutions demeurent, mourant plus lentement que leurs initiateurs. Les sociologues évaluent à deux générations le temps nécessaire à un tel délitement institutionnel. De ce fait, l'exode de l'institution vis-à-vis de l'intuition initiale peut être l'occasion de sédimentation, de fossilisation, à tel point que l'institution peut être enkystée dans des pratiques formelles, vidées de leur substance.

La violence institutionnelle prend ici un tour nouveau. Tout d'abord celui attaché au formalisme de l'habitude et des pratiques routinières, le fonctionnel imposant son efficacité jusqu'à faire perdre la lucidité et le bon sens de vue. Ensuite, l'institution peut finir par prendre la forme pour le fond, l'efficacité pour la seule et principale finalité. Enfin, l'institution peut être victime d'une illusion. C'est là le rêve/cauchemar d'une institution totale capable de croire pouvoir prendre en charge la totalité du réel qui lui incombe. On pense ici à l'Etat totalitaire³. Si elle est peut être une réponse à la fragilité des affaires humaines, l'institution peut aussi être une réplique violente. En effet, l'ennemi de l'institution c'est le temps, dans ce qu'il a d'imprévisible et de voluptueux. L'illusion de l'institution parfaite réside dans l'utopie, laquelle bannit le temps au profit de son impérieuse logique. Une utopie est aussi une uchronie. L'erreur et bientôt la faute de l'institution est de se penser comme un espace clos, totalement prévisible et calculable, érigeant finalement le camp de concentration en modèle absolu d'organisation !

Le dernier trait notable de l'institution tient à sa fonction éducative. Toute institution porte le souci de promouvoir un type d'homme (type que l'on peut vouloir partager ou non) dans une manière de le penser, de vivre et de se comprendre dans les relations à soi et aux autres. L'institution hospitalière organise un espace qui matérialise une forme de solidarité vis-à-vis de ceux que la maladie a fragilisés. L'institution éducative organise la transmission comme un devoir impérieux qui lie des générations différentes, promotion d'un type d'homme au travers des éléments transmis. L'institution judiciaire organise une régulation de la violence par l'intermédiaire d'un tiers, le judiciaire, évitant la vengeance, etc. Loin d'être neutre, une institution met en valeur, porte des valeurs. Le monde des hommes, avons-nous dit, est un monde d'institutions. On peut aller plus loin en disant que *l'individu ne devient humain que sous la condition de certaines institutions*⁴. Par la médiation d'institutions qui sollicitent et élèvent en nous des dispositions, nous nous humanisons. Au travers du vécu institutionnel, s'instaure donc une véritable pédagogie. Mais cette pédagogie peut être

³ Le philosophe Claude Lefort, penseur du totalitarisme a bien montré que la violence institutionnelle de l'Etat totalitaire est de vouloir imposer de façon univoque sa logique et sa conception de l'homme, sans tenir compte des hésitations, des refus et de la complexité de l'histoire. La violence institutionnelle totalitaire se tient là dans cette volonté d'assumer seule la tâche d'instituer l'homme, malgré l'homme, sans l'homme.

⁴ Paul Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, Seuil, p.296.

le germe de violences⁵. Cela tient au passage de témoins qui s'opère mal dans l'institution.

La violence institutionnelle se heurte alors à une crise de la transmission de ses valeurs. *Dans l'institution, nous en sommes les objets par héritage (familial, école, hôpital, etc.), mais nous voulons en devenir par émancipation les sujets.* Paradoxe : l'institution souvent tutrice peut vouloir maintenir sa tutelle ! La violence institutionnelle relève de cette volonté d'imposer son projet par décret. Or, la pédagogie institutionnelle, si elle veut éviter d'être violente, ne se décrète pas, elle se discute. Criminelle est l'institution qui, voulant du bien à ses usagers, choisit de se dispenser de leur adhésion !

Avant de poursuivre, tirons une leçon des analyses précédentes. Le rapport que l'institution entretient avec le temps -elle mène une véritable lutte contre l'entropie- interdit de lui en demander de trop. L'institution est essentiellement inachevée, faisant de cet inachèvement moins une limite que la condition de son dialogue avec la mouvance de la réalité historique. Une tâche délicate pour l'institution est donc de maintenir vive et active cette vigilance à l'égard du sensible sans épuiser ses membres. Trop demander à l'institution serait croire possible de l'achever et d'en parfaire définitivement les contours, illusion totalisante. Ceci est la source de violences institutionnelles liées à un idéalisme ravageur. A l'inverse, une approche sceptique, désabusée et cynique de l'institution, pourrait autoriser et légitimer la violence institutionnelle comme irrémédiable, s'abstenant alors de la juger. Elle serait ici un mal nécessaire. On pense à Machiavel et à la violence politique, lequel fait de cette dernière un moyen, l'objet d'une pratique évaluée à l'aune de la seule efficacité. Dans un réalisme mesuré ne peut-on pas penser une voie médiane ? Pascal écrivait, à propos de l'institution judiciaire : *ne pouvant faire que ce qui est juste fut fort, on fit en sorte que ce qui est fort fut juste.* Ne trouve-t-on pas là une direction rappelant, sans naïveté, que l'institution n'est qu'une forme historique tendue dans la perspective d'un idéal régulateur -l'institution juste- horizon et norme toujours inaccessible ?

⁵ Le langage dont se sert l'institution, pour dénommer et opérer sur le réel, est l'illustration symptomatique de cette violence. Tels sont le tutoiement systématique, le parler de « papy » en s'adressant aux personnes âgées, parler à la personne comme d'un chose anonyme dans le registre du « on »...

Différents niveaux de violence institutionnelle

La violence institutionnelle n'est pas homogène ni de même nature. Il y a *des* violences. Elles vont de l'anonyme dysfonctionnement, dont personne n'est responsable, jusqu'aux souffrances institutionnelles, voire une certaine maltraitance. Elles concernent aussi bien la logique de domination, à l'œuvre dans des relations hiérarchiques, que des relations horizontales entre concurrents, rivalités de groupes, de clans, etc.

On peut isoler ainsi trois niveaux de violence :

1) *niveau organisationnel*

Une institution suppose une organisation. Elle n'échappera donc pas aux défauts ou contraintes propres aux organisations. Nous nous contenterons ici de pointer quelques faits saillants qui induisent des violences.

a- un *nominalisme institutionnel*. L'institution rapproche dans le temps et dans l'espace des individus pour une même mission. On peut confondre une juxtaposition avec une communauté, une assemblée avec un assemblage. Le nominalisme institutionnel consiste à arguer et prétexter qu'on vit et travaille ensemble, alors qu'on vit les uns à côté des autres. « On est une grande famille ! ». Ici certaines personnes peuvent être violentées du fait qu'elles sont moins les membres de l'institution (vocabulaire organiciste du paternalisme familial, ou du coach, « faire corps ») que des rouages, par définition remplaçables et interchangeable (vocabulaire mécaniste du « ça roule »). La violence ici s'exerce en ce que membres ou usagers, que l'institution est sensée prendre en charge ou reconnaître, ne sont pas représentés. C'est vrai aujourd'hui dans le monde de l'entreprise qui juxtapose des personnels sans statuts équivalents, effet de la précarisation du travail ; c'est vrai également pour les usagers de l'institution qui ne correspondent pas, dans leur réalité singulière, aux dispositifs sensés les prendre en charge (l'âge des personnes sensées être en IMPRO, le statut du RMI pour les clochards...).

b - une *inertie de l'organisation*. La seconde violence tient à une non-concordance des temps, entre le temps des dispositifs institutionnels et le temps de la réalité qu'elle doit prendre en charge. Il y a toujours un effet retard entre le temps de l'institution, qui connaît la lenteur et les inerties, et le temps des mœurs et du social, beaucoup plus mobile, sans parler du temps individuel, beaucoup plus volatile encore. Il s'agira pour l'institution de s'adapter à ces différences d'échelles, sous peine d'être inadaptée pour ses usagers, et de mettre en souffrance ses membres, les mettant dans l'incapacité d'apporter une réponse adaptée.

c - un *mode spécifique d'organisation*. La violence dans l'institution tient aussi aux rapports de dominations qui la structurent. Rapport hiérarchique entre supérieurs et subordonnés, ou rapport de rivalités entre égaux (jalousie, rivalité, relation homme/femme, etc.). La violence dans l'institution rappelle qu'elle est aussi un espace de régulation de la violence. Pour ce faire, elle instaure des espaces de discussion et d'organisation de la violence dans des dispositifs. Sur le plan hiérarchique, syndicats, comité de pilotage, conseils d'administration, coordination, sont des éléments de réponses organisationnelles à la violence. Sur le plan horizontal, la transparence des décisions, l'égal accès à l'information, la clarté discutée des décisions prises concernant les personnels, sont là aussi une façon de discuter le projet institutionnel. L'idée demeure à ce niveau que, dans une certaine mesure, on corrige la violence institutionnelle par l'institution. On peut évaluer les différentes institutions -autoritaire ou participative- à la façon qu'elles autorisent, ou non, cette manifestation de la violence.

On se demandera alors si le management participatif, en estompant la logique de la domination dans les institutions -les subordonnés deviennent des collaborateurs- n'a pas contribué à faire disparaître la violence verticale liée à la subordination- (domination et *insubordination*), déplaçant alors la violence du statut institutionnel vers le statut privé (le *harcèlement*). On passerait ainsi du contrôle social à la surveillance psychosociale. Si on est des égaux, la violence sera une violence entre égaux. On cherchera l'individu sous le professionnel de l'institution (ex : le harcèlement...), voire on ira jusqu'à faire de l'identité personnelle l'identité professionnelle. Cette confusion de l'identité professionnelle et de l'identité

personnelle peut être levée en mettant l'accent sur l'importance de l'étayage déontologique pour asseoir l'identité professionnelle.

2) *niveau des finalités*

La grandeur de l'institution tient à la finalité qu'elle met en œuvre, à sa vocation propre. Or, un second type de violence institutionnelle peut être lié à une insignifiance engendrée par la perte de vue -pour des raisons d'organisation (voir point précédent) mais pas uniquement- des finalités poursuivies par l'institution. Misère de l'institution qui devient alors porteuse d'un fonctionnement insensé. Mais ce peut être également par une remise en cause, une redéfinition à l'interne comme à l'externe de ces finalités.

a - Une des formes de la violence institutionnelle tient à ce que la finalité de l'institution, -dans la conception qu'elle se fait de ce qu'est un homme, de ce que devrait être cet homme qu'elle veut instituer- refuse comme insupportable les formes d'humanité lui apparaissant comme réellement inhumaines (le cas lourd, le mauvais pauvre ou SDF, l'exclu ou le méchant débile, voire le psychotique inconvenant). La violence institutionnelle révèle qu'elle est touchée, blessée dans son fantasme d'institution ouverte à toute humanité, alors qu'elle a, de fait, sa propre définition des visages admissibles, visibles ou audibles de l'humanité. La violence institutionnelle se tient alors là, à cette porte contradictoire, qui conduit son souci d'intégrer à la désintégration de ce qui lui est étrange⁶. Définissant et instituant la norme de l'humanité, elle met en place des dispositifs pour le garantir. Cette bienveillance institutionnelle obéit à une logique de l'inclusion. Institution normale, elle est institution normalisante. Si elle se pense comme devant inclure dans sa norme, son souci d'inclure davantage ceux qui lui sont déjà acquis consiste paradoxalement à exclure davantage ceux qui lui sont étrangers (ex : l'institution du RMI appliqué aux clochards). La violence institutionnelle est ici une violence tutélaire : elle dit faire advenir un monde (de solidarité) qu'elle ne fait que maintenir (un moindre mal et non un bien). Elle empêche l'exclusion de ceux qui entrent dans sa logique et partagent

⁶ Voir les travaux d'ethnologie de Declerck, *Les naufragés, Avec les clochards de Paris*, Collection terres des hommes.

sa norme ; elle rejette comme hors de propos ceux qu'elle n'avait pas prévus, et vis-à-vis desquels elle sera alors « charitable » à la façon d'un « prends cela et dégage hors de ma vue ».

b - Violence aussi lorsque les *finalités sont perdues de vue* en raison du caractère d'Institution en majesté qui ne veut plus, ou considère ne plus avoir à faire preuve de sa pertinence, sous l'effet de sa suffisance. Les membres de l'institution, parce qu'ils bénéficient de l'aura de cette institution, peuvent s'en servir, devenant les serviteurs zélés de pratiques installant un écart considérable entre l'institution et la réalité sensible qu'elle est sensée informer. L'institution, en devenant à elle seule *un monde*, avec sa cohérence et ses contraintes dans lesquels sont entraînés ses membres, peut en venir à oublier *le monde*. L'institution dérive alors, soit vers un souci de gestion qui l'emporte sur son projet politique : la quête gestionnaire d'une réalisation à tout prix des objectifs ; soit vers une technocratisation, consistant à faire de l'efficacité et de la rentabilité des moyens la seule norme d'évaluation des pratiques (un certain usage des rapports d'activités qui confortent des pratiques plutôt qu'ils ne les évaluent). Le modèle de l'Institution qui se dispense du monde, close sur elle-même, est le château kafkaïen : *L'un des principes qui règlent le travail de l'administration est que la possibilité d'une erreur ne doit jamais être envisagée. Ce principe est justifié par la perfection de l'ensemble de l'organisme, et il est nécessaire si l'on veut obtenir le maximum de rapidité dans l'expédition des affaires. ... Tout est service de contrôle au Château*⁷. Autisme institutionnel. La violence devient ici la conséquence d'un fonctionnement circulaire sans prise sur le réel : on s'active pour justifier son appartenance à l'institution et l'institution est justifiée parce qu'elle commande à ses membres de s'activer.

c - La violence institutionnelle tient aussi au *désaccord sur les finalités*. Celui-ci revêt deux facettes. A l'interne, la violence s'exerce entre collaborateurs ou membres de l'institution qui ne savent plus quelles fins ils poursuivent. Une des formes immédiates de ce caractère insensé est l'impression d'inanité qui se dégage de l'institution : « à quoi bon tout cela ? ». Ceci induit une opacité des missions qui se manifeste par des injonctions contradictoires, ou incompatibles. Les identités

professionnelles sont alors malmenées, le décalage s'instaurant entre une identité statutaire contractuellement définie –j'ai été embauché pour tel type de poste-, et une réalité professionnelle en désaccord -ce que l'on me demande effectivement de faire-. Il s'ensuit un désaccord ou un malentendu sur les finalités poursuivies. On n'est pas dans l'institution comme on s'y attendait (le recrutement, le concours, l'entretien de motivation...). On pourrait expliquer cette crise des finalités en observant que la réalité économique et sociale pèse lourd sur la destinée des institutions sociales en particulier. La crise de finalité est parfois la conséquence de choix ou de priorités budgétaires. A quoi il faut adjoindre, par temps de chômage, la dévaluation du travail social, placé traditionnellement sous la catégorie éthique de « vocation » (concept porteur d'une forte charge symbolique de sens), en catégorie technique et fonctionnelle de « profession ».

A l'externe, l'opposition des finalités peut s'établir entre professionnels et usagers de l'institution, à tel point que le professionnel doit justifier de son existence, dans le même temps que l'existence de l'institution ne va plus de soi. Il est frappant de ce point de vue que la logique néolibérale invite à un consumérisme ambiant, qui remplace la notion de service par celle de consommation : élève, spectateur, patient et usager deviennent des clients ! En plus de la violence *de* et *par* l'institution se développerait ici une violence *sur* l'institution.

3) niveau fondationnel

On citera pour terminer un dernier niveau de violence lié à une délégitimation de l'institution à l'ère de l'individualisme. Le statut de l'individualisme ne réside pas dans le refus inconditionnel de l'institution, mais dans le fait de détrôner les institutions de leur position autoritaire et antécédente. L'institution peut être frappée par un phénomène de décroyance. L'institution n'est plus acceptée comme une Institution qui uniformise, lisible en ses missions traditionnelles. L'individualisme refuse l'institution qui institue l'individu (l'élève, le malade, le citoyen), l'individu veut élire l'institution. L'institution fait alors l'objet d'une inversion déstabilisante. Elle n'est plus ce qui opérait de la désignation, mais ce qui est choisi et reconnu par élection. Il y a une émancipation institutionnelle qui détrône l'institution de son autorité transcendante. Désacralisée, l'institution devient utilisée, convoquée de façon très ... (trop ?) pragmatique.

⁷ *Le château*, Gallimard, 1938, pp.99.100.

